

Information sur la prise en compte des risques de durabilité et des principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité dans le cadre du conseil en investissement ou en assurance, de la gestion sous mandat, et de la politique de rémunération¹

1. Informations générales

Le Groupe BNP Paribas a pour mission de contribuer à une croissance responsable et durable en finançant l'économie et en conseillant ses clients selon les plus hauts standards éthiques. La politique RSE du Groupe BNP Paribas est l'une des principales composantes de cette démarche. Conformément aux Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies, elle repose sur quatre piliers (économique, social, civique et environnemental) qui reflètent les défis de la RSE, ainsi que les réalisations concrètes du Groupe BNP Paribas.

En 2019, le Groupe BNP Paribas a publié sa raison d'être, un texte préparé par le Comité Exécutif de BNP Paribas à partir de trois documents issus de travaux réalisés par de nombreux collaborateurs. Cela inclut : les Convictions partagées (Mission et Vision), le Code de conduite et le Manifeste de l'Engagement.

Par ailleurs, le Groupe BNP Paribas s'engage depuis plusieurs années en s'imposant des contraintes additionnelles dans plusieurs secteurs sensibles au travers de :

- politiques de financement et d'investissement dans les secteurs suivants : agriculture, huile de palme, défense, énergie nucléaire, pâte à papier, charbon, mines et hydrocarbures non conventionnels (pour une liste actualisée des politiques, voir le [lien](#));
- une [liste des biens et des activités exclus](#) tels que le tabac, les filets dérivants, la production de fibres d'amiante, les produits contenant des BPC (biphényles polychlorés), ou le commerce de toute espèce réglementée par la convention CITES (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction) et qui ne serait pas autorisé (<https://group.bnpparibas/publications>)
- des listes d'exclusions qui définissent le niveau de suivi et de contraintes applicables aux entreprises qui ne répondent pas pleinement aux exigences RSE du Groupe BNP Paribas.

Enfin, conformément aux ODD des Nations Unies, le Groupe BNP Paribas participe activement à la conception et à la mise en œuvre de solutions sociales et environnementales à long terme dans le cadre des Principes pour l'investissement responsable (PRI) et les Principes pour une banque responsable (PRB).

¹ Information publiée conformément aux dispositions applicables des articles 3, 4 et 5 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit Règlement « Disclosure » ou « SFDR » en anglais). Cette information n'est pas applicable à BNP Paribas DAB. Pour plus d'informations, voir la section 5 ci-dessous.



2. Information sur l'intégration des risques de durabilité dans les processus d'investissement et de conseil

Le risque en matière de durabilité signifie un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance (ESG) qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

BNP Paribas SA (ci-après « BNP Paribas ») en tant que conseiller financier et acteur des marchés financiers tient compte des risques en matière de durabilité lors de la sélection ou de la recommandation d'instruments financiers à ses clients.²

Au travers de l'application de ses politiques sectorielles, BNP Paribas exclut certaines activités et ainsi prend en compte les risques de durabilité au travers de l'évaluation régulière du risque-rendement au travers des produits couverts.

Enfin, le Groupe BNP Paribas s'engage à maintenir une relation ouverte et constructive avec ses interlocuteurs externes (clients, fournisseurs, investisseurs, ONG, etc.) afin d'atteindre trois objectifs : anticiper l'évolution de ses métiers en améliorant ses produits et services ; optimiser la gestion des risques et avoir un impact positif sur la société.

3. Information sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité dans le conseil en investissement ou en assurance ainsi que dans la gestion sous mandat

Les incidences négatives en matière de durabilité renvoient aux incidences négatives de décision d'investissement sur les facteurs de durabilité, à savoir les questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme, la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Lors de la sélection et de la recommandation de produits d'investissement, BNP Paribas prend en compte l'impact de l'investissement sous-jacent sur les facteurs de durabilité. BNP Paribas considère les principales incidences négatives dans les décisions et conseil en investissement et en assurance selon l'approche décrite ci-dessous.³

L'analyse de BNP Paribas s'appuie sur de nombreux principes et sources de données extra-financières :

a. Les politiques sectorielles du Groupe BNP Paribas : BNP Paribas encadre à travers elles ses activités de financement et d'investissement dans les secteurs d'activités les plus sensibles, allant jusqu'à exclure certaines activités ou entreprises ([Politiques sectorielles du Groupe BNP Paribas](#)). Pour définir ces politiques, le Groupe étudie un ensemble d'exigences réglementaires, de critères d'évaluation et de bonnes pratiques des différentes industries.

² Pour les produits d'assurance distribués par BNP Paribas ERE auprès de ses clients entreprises, les risques de durabilité ainsi que les principales incidences négatives en matière de durabilité sont pris en compte par BNP Paribas Cardif dans le cadre de la conception de ces produits. Pour plus d'informations, vous pouvez vous référer aux informations publiées par BNP Paribas Cardif sur son site ([lien](#)).

³ Pour les produits d'assurance distribués par BNP Paribas ERE voir note bas de page ci-dessus.



BNP PARIBAS

**La banque
d'un monde
qui change**

b. L'analyse ESG de BNP Paribas Asset Management : cette analyse permet de classifier les émetteurs de titres vifs (actions et obligations) en fonction des facteurs de durabilité, selon une méthodologie décrite dans la [Stratégie globale de développement durable](#).

La classification repose sur les grands principes suivants :

- **Une évaluation ESG des émetteurs** reposant sur un nombre limité d'indicateurs ESG robustes sélectionnés en fonction de leur matérialité, mesurabilité, de la qualité des données et de leur disponibilité provenant de :
 - **fournisseurs externes** spécialisés dans la recherche « ESG »,
 - **recherches qualitatives internes** : analyse qualitative des analystes ESG de BNP Paribas Asset Management évaluant la performance ESG de émetteurs et examinant les données des fournisseurs spécialisés, au travers de contacts directs avec les émetteurs, les universitaires, institutions, recherches de la société civile, publications officielles des émetteurs,
 - **institutions internationales** telles que Eurostat, OCDE, Nations Unies, Banque Mondiale, Agence Internationale de l'Energie et Organisation Mondiale de la Santé.
- **Une stratégie de pilotage** (*Stewardship Strategy*) qui inclut l'exercice des droits de vote, un dialogue continu et proactif avec les corporates ou autres émetteurs ainsi qu'un engagement avec les régulateurs, les représentants de la société civile et les groupements professionnels sur les questions de durabilité.
- **Un Code de Conduite Responsable des Entreprises** (*Responsible Business Conduct Policy*) visant au respect par les entreprises des droits fondamentaux dans les domaines des droits humains, du droit du travail, de la protection de l'environnement et de l'anti-corruption, basé sur les dix Principes du Pacte Mondial des Nations Unies. Leur respect vise à diminuer les risques réglementaires et de réputation.
- **Une vision prospective** : BNP Paribas Asset Management a identifié 3 conditions permettant d'assurer un système économique plus durable et inclusif : une transition énergétique vers une économie bas carbone, le respect de l'environnement, l'égalité et la croissance inclusive. Ces trois conditions réunies sont jugées nécessaires pour assurer une économie durable permettant de protéger les rendements longs termes des investisseurs.

c. L'analyse ESG des sociétés de gestion et des fonds et ETFs recommandés : BNP Paribas collecte auprès des sociétés de gestion des informations sur la durabilité de leurs produits en utilisant un questionnaire dédié :

- **Fonds** : questions couvrant 6 grands domaines : au niveau des fonds ou de la société de gestion et en ce qui concerne les exclusions et les pratiques ESG, les politiques de vote et d'engagement, la transparence, la durabilité de la société de gestion, les thématiques de développement durable et impact ;
- **ETFs** : questions couvrant les 6 domaines mentionnés ci-dessus ;
- **Fonds alternatifs ouverts** : questions couvrant 7 domaines.

A l'appui de ces informations, BNP Paribas exclut des instruments financiers de son univers recommandé sur la base de critères ESG : exclusions sectorielles, exclusion d'instruments avec les cotations ESG les moins bonnes parmi les émetteurs comparables. De plus, ces travaux permettent d'identifier d'éventuelles controverses ESG, qui seront prises en compte dans le processus d'investissement des fonds.

BNP Paribas complètera ces analyses avec les informations que les sociétés de gestion vont devoir fournir sur leurs produits conformément aux nouvelles réglementations européennes dès que celles-ci seront disponibles.



BNP PARIBAS

**La banque
d'un monde
qui change**

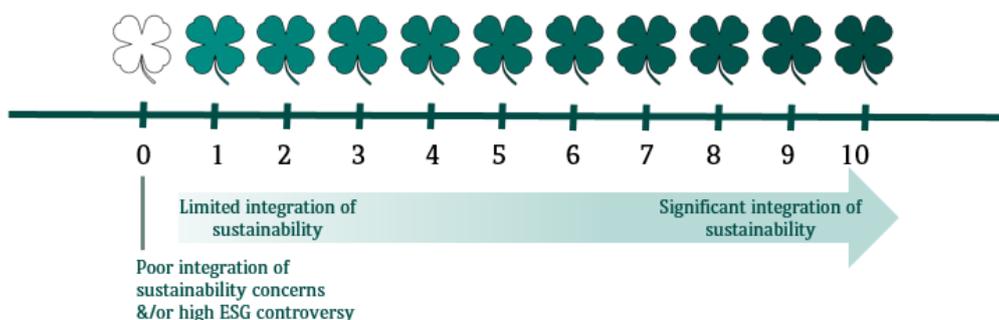
La notation de BNP Paribas relative à la durabilité permet de classer les instruments financiers et d'apporter des informations relatives à leurs principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Basé sur ces sources, BNP Paribas déploie, avec une méthodologie interne (trèfles), une notation de durabilité pour tous les instruments financiers de son univers recommandé, qu'ils soient identifiés ou considérés durables ou non. Les notes varient de 0 à 10 trèfles, ce qui permet de classer les instruments sur une échelle basée sur le niveau d'intégration de la durabilité.

BNP Paribas a comme objectif d'appliquer cette méthodologie à l'ensemble de l'univers recommandé. Cette notation permet de comparer la durabilité des instruments au sein ou entre les classes d'actifs.

- **Actions et obligations** : la méthodologie, basée sur les flux de données de BNP Paribas Asset Management, note la durabilité des instruments, prenant en compte les critères ESG de l'activité et de la pratique de l'entreprise, ainsi que les critères ESG du secteur dans lequel elle opère.
- **Fonds et ETFs** : la méthodologie interne permet la notation la durabilité des fonds et des ETFs.

Echelle de notation Trèfle



BNP Paribas applique les lignes directrices ESG suivantes à de la gestion sous mandat discrétionnaire

La gestion sous mandat de BNP Paribas ambitionne de promouvoir une offre durable pour le compte de ses clients. Forte de son expertise en matière d'analyse des critères ESG, elle met en œuvre une approche durable dans les décisions d'investissement prises dans la gestion des mandats au travers des différentes classes d'actifs et véhicules d'investissements.

Afin de limiter, les principales incidences négatives au sein des décisions d'investissement durant le processus de *due diligence*, la gestion sous mandat s'appuie sur sa propre méthodologie interne de notation extra financière pour chaque classe d'actifs (de 0 à 10 trèfles), basée sur les spécificités des instruments financiers et des émetteurs.

L'intégration ESG est le premier niveau de prise en compte du développement durable dans la gestion de portefeuille. En complément de la traditionnelle analyse financière ; les pratiques Environnementales (E), Sociales (S) et de Gouvernance (G) deviennent un critère de sélection. Sur la base de la méthode de notation de BNP Paribas, les instruments financiers ayant au moins un trèfle sont sélectionnés en priorité.

Lorsque le 'mandat est durable', la note de durabilité est un critère essentiel et la sélection est effectuée à titre principale parmi les instruments ayant au moins 5 trèfles.

La méthodologie interne de notation du produit est une base solide permettant d'identifier les principales incidences négatives sur un produit et prend en compte les principales incidences négatives en classifiant le produit, ou quand cela est pertinent, excluant le produit, et en informant le client.

4. Information sur l'intégration des risques de durabilité des politiques de rémunération

L'engagement sociétal de BNP Paribas passe par la promotion de la durabilité et la limitation des risques de durabilité. Pour favoriser l'implication de ses collaborateurs sur ses sujets, BNP Paribas intègre les risques de durabilité dans ses politiques de rémunération.

Les principes de rémunération du Groupe BNP Paribas exigent ainsi, que la rémunération variable des acteurs des marchés financiers et des conseillers financiers ne les pousse pas à prendre des risques excessifs en matière de durabilité via les investissements et les conseils en investissement qu'ils sont amenés à faire sur les produits financiers régis par le règlement européen SFDR.

5. Concernant l'intégration des risques de durabilité, la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ainsi que les politiques de rémunération, vous pouvez vous référer aux liens suivants pour plus informations

- **Banque Privée France**
<https://mabanqueprivée.bnpparibas/fr/informations/politiques>
- **Banque de détail en France**
<https://mabanque.bnpparibas/fr/epargner/fonds-investissement/nos-engagements-pour-une-epargne-durable>
- **Hello Bank**
<https://www.hellobank.fr/fr/client/notre-offre/fonds/nos-engagements-pour-une-epargne-durable>
- **BNP Paribas Wealth Management Germany**
https://wealthmanagement.bnpparibas/content/dam/wm-countries/Germany/Rechtliches/Artikel%203_4_Informationen_zur_Nachhaltigkeit.pdf
https://wealthmanagement.bnpparibas/content/dam/wm-countries/Germany/Rechtliches/Artikel%205_Verg%C3%BCtungspolitik_im_Zusammenhang_mit_der_Integration_von%20Nachhaltigkeitsrisiken.pdf
- **Private Banking Germany**
<https://www.wealthmanagement.bnpparibas.de/web/Das-Team/Wer-wir-sind/Soziale-Verantwortung>
- **BNP Paribas DAB, Germany**
<https://b2b.dab-bank.de/Header/Ueber-uns/Unternehmen/Nachhaltigkeit/>
Concernant la gestion sous mandat (DPM), BNP Paribas DAB utilise un conseil externe DJE AG. Ce dernier ne suit pas les politiques sectorielles, listes d'exclusions de biens et activités ainsi que les listes d'exclusions définies par BNP Paribas SA. Par conséquent, BNP Paribas DAB n'adhère pas aux principes précisés plus haut dans ce document lorsqu'il fournit le service de gestion sous mandat auprès de ses clients. A la place, BNP Paribas DAB utilise la méthodologie de notation de la durabilité propre à DJE, AG.

- **BNP Paribas Wealth Management Spain :**
[Link a BNP Paribas Wealth Management: Inversiones Sostenibles](#)